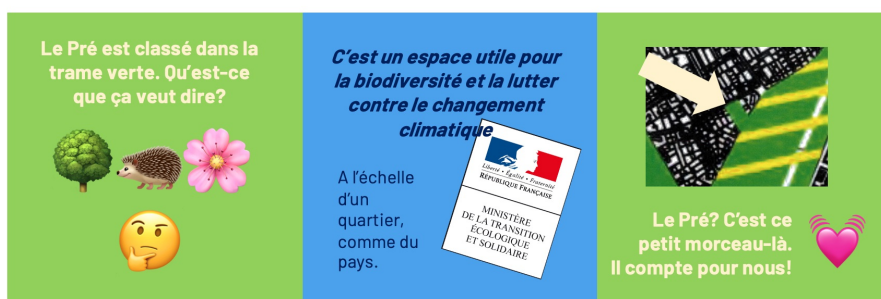




La trame verte

Pourquoi cela compte pour sauver le pré?



Pour protéger des zones utiles à la diversité biologique et paysagère, et lutter contre la fragmentation des paysages naturels, notre pays a créé la trame verte en 2007. C'est un corridor écologique, pour permettre aux animaux de passer et aux plantes de se semer d'une zone naturelle à l'autre.

A Verrières, la trame verte traverse la ville de la forêt à la Bièvre. Bien sûr, la trame verte n'est pas un couloir 100% végétal car certaines zones sont déjà construites ou peuvent l'être.

C'est là le hic.

Jusqu'ici, la loi n'interdisait pas la construction en zone verte et ne disait pas grand-chose des conditions pour respecter ce statut. C'est-à-dire que notre pré n'était pas vraiment protégé par le fait d'être une trame verte. Mais de nouveaux textes de loi sortent depuis janvier, et vont très probablement changer la donne.

De plus, notre maire, alors candidat, **a signé le 10 mars 2020 l'engagement pour la préservation et le développement de la trame verte dans le Pacte de Transition.**

Cet engagement figure Projet d'aménagement et de développement durable de Verrières, ainsi que dans le Plan Climat de l'Agglomération auquel la ville adhère à travers la démarche Agissons pour Demain depuis avril 2021.

Est-ce que la destruction du pré, qui est inscrit dans la trame verte, est conforme à ces engagements ?

Non. C'est à nous, les Voisins du pré, de le dire haut et fort.

A bientôt pour d'autres nouvelles du Pré!